

Projet d'établissement

Établissement public Campus Condorcet 2023-2028

Document présenté au Conseil d'administration de l'établissement public le 4 juillet 2023



L'établissement public Campus Condorcet (EPCC), établissement public national de coopération à caractère administratif, rassemble, sur deux sites à Aubervilliers et Porte de La Chapelle à Paris, tout ou partie des activités de onze établissements : cinq universités l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'Université Sorbonne Nouvelle, l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, l'Université Paris-Nanterre et l'Université Sorbonne Paris Nord –, deux écoles de l'Université Paris Sciences & Lettres (PSL) – l'École nationale des chartes (ENC) et l'École pratique des hautes études (EPHE) -, l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) -, deux organismes nationaux de recherche - le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut national d'études démographiques (INED) -, ainsi qu'une fondation reconnue d'utilité publique – la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH).

Le Campus Condorcet réunit aujourd'hui en Île-de-France le plus grand nombre d'équipes, de programmes et réseaux dans le champ des sciences humaines et sociales (SHS). Sur les 331 équipes de recherche en SHS présentent dans la région francilienne (source : Alliance Athéna, Base Index des SHS, 2022), 82 sont hébergées sur le campus. Un guart des équipes de recherche en SHS d'Île-de-France se concentrent donc dans les bâtiments exploités par le Campus Condorcet, autour de l'Humathèque (ex-Grand équipement documentaire). 36 projets et structures de recherche sont également accueillis, tels que des groupements d'intérêt scientifique (GIS), des LabEx (TEPSIS, H2H, DynamiTe, IPOPs), deux écoles universitaires de recherche (HED et GSST), un institut de convergence (IC Migrations), etc. Cet ensemble est à l'origine, en 2022, de plus de trois cents événements scientifiques, dont certains de portée internationale. La formation par la recherche est également au cœur du projet Condorcet : 5 000 doctorants sont affiliés aux unités de recherche du campus et les enseignements de Master de plusieurs établissements s'y déroulent quotidiennement.

Le campus s'inscrit dans un environnement intellectuel, culturel, économique et social riche : Maison des sciences de l'Homme-Paris Nord (MSH-Paris Nord) ; pôle archéologique de la Ville de Paris ; centres d'archives (Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, des Affaires étrangères à La Courneuve, de la Préfecture de police au Pré-Saint-Gervais, de la Cité de l'architecture); équipements et projets culturels (Théâtre de la commune d'Aubervilliers, Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis, POUSH, Les laboratoires d'Aubervilliers, cinéma L'Écran à Saint-Denis, CENTQUATRE-PARIS, etc.); équipements sportifs (Stade de France, Adidas Arena, Centre aquatique olympique, etc.); tissu d'entreprises (ICADE, Solvay, 19M, Equinix, etc.); développement urbain du quartier du Landy; etc.

Les missions conférées à l'EPCC sont définies par le Code de la recherche, aux articles L345-1 à L345-7. Sa première mission est de « coordonne[r] la programmation et la réalisation du campus. Il réalise des acquisitions et opérations foncières et immobilières. Il assure pour le compte de l'État, dans le respect des règles de la commande publique, la conception et la réalisation de constructions et d'équipements nécessaires à l'exercice de ses missions. Il assure l'exploitation, la gestion, la promotion et la valorisation du Campus Condorcet. » (art. L345-1, al. 3). Il a également pour objectif de,

- « 1° Collecter, enrichir, valoriser, mettre à disposition et conserver des ressources documentaires;
 - 2° Soutenir et faciliter les activités de recherche et de formation de ses membres, notamment à l'échelle européenne et internationale ; soutenir et faciliter d'autres activités de recherche et de formation ;
 - 3° Soutenir et faciliter l'innovation, notamment numérique, et la valorisation de la recherche:

- 4° Contribuer à la diffusion des savoirs et de la culture scientifique ;
- 5° Soutenir et faciliter la vie étudiante et développer la vie de campus ;
- 6° Coordonner, avec tout ou partie des établissements et organismes membres, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de recherche et d'innovation, notamment de programmes favorisant l'interdisciplinarité entre les sciences humaines et sociales et les autres domaines scientifiques :
- 7° Assurer la mise en œuvre d'activités et de projets qui lui sont confiés par tout ou partie de ses membres, notamment en matière scientifique. » (art. L345-2)

L'article 345-6 du Code de la recherche dispose que l'EPCC établit, à cette fin, un projet d'établissement et signe avec l'État un contrat pluriannuel. Conformément à ses missions, durant la période couverte par ce projet, l'EPCC conduira les opérations immobilières relatives au campus, se positionnera comme établissement en appui à tous ses membres et ses utilisateurs, coordonnera, le cas échéant, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de recherche, de formation et d'innovation, notamment ceux favorisant l'interdisciplinarité entre les SHS et les autres domaines scientifiques.

Le projet d'établissement pour la période 2023-2028 s'inscrit de ce point de vue dans un triple contexte.

Le premier contexte est la finalisation de la première phase, avec la livraison du site La Chapelle en 2025, et la conduite de la deuxième phase de construction du campus, laquelle doit se concrétiser, conformément aux arbitrages ministériels de décembre 2022, par l'implantation sur le campus des sièges de l'EPHE (2028) et de l'EHESS (2030), ainsi que celui de la FMSH. L'EPCC, en tant que maître d'ouvrage (article L345-1 du code de la recherche), pilotera, en concertation étroite avec les utilisateurs finaux, les opérations dans leurs différentes phases (programmations, chantiers, livraisons). Il en rendra compte annuellement auprès de l'État par la tenue d'un comité inter-administratif de suivi global (CISG).

Le second contexte est le déploiement des services de l'Humathèque qui a vocation à constituer une des infrastructures d'envergure nationale. La période du projet verra un accroissement du nombre des entrées, des prêts et de l'offre de formation aux usagers. L'Humathèque a, plus spécifiquement, vocation à constituer une infrastructure d'appui à la recherche documentaire, un lieu d'innovation dans le domaine des humanités numériques, avec une spécialisation particulière sur le traitement numérique des archives scientifiques. La cible du million d'ouvrages mis à disposition des lecteurs est inscrite comme un chantier à part entière du projet.

Enfin, troisième contexte, la période du projet sera celle du positionnement du Campus Condorcet, en articulation avec les stratégies des établissements membres, comme un acteur dans la valorisation des sciences humaines et sociales en France, en Europe et à l'international, dans la diffusion de la culture scientifique auprès de tous les publics et dans la promotion de l'interdisciplinarité, entre les SHS et avec les autres sciences.

Ce projet d'établissement énumère des chantiers cohérents avec les missions de l'EPCC. Ces chantiers prolongent, complètent et accompagnent les actions ou les collaborations entre et avec tout ou partie des membres. Elles ont été pensées pour être réalisables soit sur la base de la dotation d'État de l'EPCC (emplois, IDNC et subventions), soit par des crédits issus de

la contractualisation avec l'État (cf. annexe financière). Elles témoignent de l'adhésion des établissements membres à trois ambitions communes : construire et faire campus (1.), appuyer et animer un espace de coopération entre les membres (2.) et positionner le campus comme un lieu attractif à l'échelon national et international au service de la recherche en SHS (3.). Dans ces ambitions, une attention constante est portée à l'ancrage territorial à plusieurs échelles (Plaine Commune, Grand Paris et Région) et à la constitution d'un réseau de partenaires institutionnels et socio-économiques en soutien au déploiement de la culture scientifique dans les écosystèmes. À des fins de lisibilité et conformément aux textes qui régissent l'établissement, les différentes actions partenariales et territoriales qui innervent le projet d'établissement feront ultérieurement l'objet d'un volet spécifique.

Sommaire

1. Construire et faire campus	_6
Axe préliminaire – Des opérations immobilières maîtrisées pour un campus soutenable	_ 6
Chantier 1.0.1 Assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières de la phase 2	7
L'opération EPHE	_ _ 7
L'opération EHESS/FMSH	8
Les équipements sportifs et le café-librairie	
Chantier 1.0.2 Garantir la soutenabilité financière des différentes missions du Campus Condorcet	8
Le financement de la deuxième phase des opérations immobilières	9
La refonte du modèle contributif des établissement membres : d'une logique de cotisations multiple	s à
une logique de redevances centrées sur les services	_ 9
Axe 1.1 – Une offre complète de services adaptée aux différents usages du campus	_ 9
Chantier 1.1.1 Structurer et diffuser une offre de services adaptée à la pluralité des publics	_ 10
Élaborer un catalogue de l'offre de services	_ 10
Définir des prestations événementielles clé en main	_ 10
Sécuriser l'offre numérique de services par le perfectionnement du plan de reprise et de continuité d	
activités	_ 10
Chantier 1.1.2 Achever le déploiement des services de l'Humathèque, et notamment le rééquipemen	
de ses collections	_ 11
Rééquiper le million d'ouvrages de l'Humathèque	_ 11
Faciliter l'accès aux ressources documentaires et archivistiques	
Développer les dispositifs d'accompagnement et de valorisation de la recherche documentaire	_
Collecter et valoriser les archives des équipes de recherche et des établissements dépositaires	_12
Axe 1.2 – Un campus dynamique, attractif et ouvert sur ses territoires	13
Chantier 1.2.1 Garantir l'équilibre entre les différents publics qui partagent le campus	_ 13
Aménager avec les résidents des espaces de vie collective	_ 13
Déployer une signalétique efficace sur le campus	_ 13
Définir avec les membres un schéma de la restauration sur le campus	_ 14
Renforcer la participation des étudiants au fonctionnement du Campus	_14
Chantier 1.2.2 Contribuer à la vie associative, culturelle et sportive sur le campus en lien avec les	
territoires	_14
Porter un projet associatif et culturel territorial	_ 15
Ouvrir un pôle socio-médical pour les étudiants, les membres et les riverains	_ 15

Proposer des équipements sportifs adaptés au territoire	1
Soutenir les initiatives portées par les membres et les résidents contre les violences sexistes et	t
sexuelles	1
Axe 1.3 – Une communauté engagée dans la transition socio-écologique	1
Chantier 1.3.1 Optimiser l'utilisation des espaces pour anticiper les futurs usages du campus	
Accroître le taux d'occupation des postes de travail	
Perfectionner le modèle de réservation des espaces partagés	
Développer un espace de coworking	
Chantier 1.3.2 Réduire l'impact carbone et environnemental de la communauté Condorcet	±
Établir le bilan carbone du Campus Condorcet	
Renforcer le dispositif de sobriété dans l'exploitation du campus	
Réduire l'impact environnemental des outils et services numériques proposés	+
par le Campus Condorcet	1
Végétaliser le campus et le cours des Humanités	
Co-élaborer un cahier des charges du « Campus vert et responsable »	
Soutenir les initiatives écologiques par des appels à projets	
Obtenir le label « DD&RS »	
2. Appuyer et animer les coopérations entre les membres	2
Axe 2.1 – Une coordination au service des acteurs scientifiques du campus	2
Chantier 2.1.1 Valoriser les pôles d'expertises scientifiques du campus	
Chantier 2.1.2 Accompagner des projets interdisciplinaires portés par tout ou partie des memb	
Soutenir des projets interdisciplinaires et inter-établissements	
Appuyer des masters autour des domaines d'excellence	
Accompagner les collaborations entre les sciences humaines et sociales et les autres sciences	
Axe 2.2 – Une ambition pour l'édition scientifique et la documentation en SHS	
Chantier 2.2.1 Soutenir les services éditoriaux présents sur le campus	
Promouvoir les éditions scientifiques en SHS en renforçant le salon du livre des Humanités	
Ouvrir un lieu de diffusion pour les éditions des membres	
Mutualiser certaines fonctions pour les différentes éditions des membres	
Chantier 2.2.2 Accompagner les équipes de recherche dans l'écosystème des humanités numé	
de la science ouverte	2
Développer les services d'accompagnement à la science ouverte et aux données de la rechercl	
Soutenir les initiatives des membres et des équipes de recherche autour de la science ouverte	· 2
Faire de l'Humathèque une bibliothèque-laboratoire en proposant un service « Open BAR » (Bibliothèque, Archives, Recherche)	2
(Bibliotheque, Archives, Recherche)	
Axe 2.3 – Un support du dialogue entre les expertises scientifiques du campus et la socié	
Chantier 2.3.1 Participer à la médiation entre les savoirs SHS et les citoyens	2
Chantier 2.3.2 Soutenir la recherche-création en sciences humaines et sociales	
Chantier 2.3.3 Favoriser le transfert de l'expertise SHS vers le monde socio-économique	
Ouvrir un espace pour la diversification des débouchés professionnels des docteurs en SHS	2
3. Positionner Condorcet comme un campus au service des SHS	2
Axe 3.1 – Un campus au service de toutes les sciences humaines et sociales	2
Chantier 3.1.1 Porter une politique documentaire d'excellence accessible à tous les publics	
académiques	2
Définir une politique d'acquisition documentaire sur les domaines d'excellence du campus	
Améliorer la visibilité extérieure des ressources documentaires et archivistiques	
« Transcrire » au format numérique les fonds d'archives pour les rendre accessibles à distance	
Chantier 3.1.2 Créer les conditions d'accueil de projets, outils et infrastructures de recherche,	
notamment dans le domaine des humanités numériques	3

Axe 3.2 – Un lieu de rayonnement national et international des SHS	31
Chantier 3.2.1 Accroître l'impact de la recherche en SHS par des événements fédérateurs	31
Organiser un festival, « Le Printemps des Humanités »	31
Chantier 3.2.2 Structurer collectivement un hub des relations et des mobilités internationales	32
Proposer un cadre d'accueil des chercheurs internationaux	32
Porter un projet <i>cofund</i> Marie Curie (sous réserve)	32
Accompagner les projets d'expérimentation de jumelage européen d'unités de recherche	_33
Axe 3.3 – Un réseau national et international des acteurs des SHS	33
Chantier 3.3.1 Être un espace de dialogue des sciences humaines et sociales à l'échelle nationale et	
internationale	_33
Chantier 3.3.2 Accompagner le projet d'une Université en exil (UXIL)	_34
Accompagner l'intégration des chercheurs entravés dans l'offre de formation des établissements	
membres	_34
Créer un espace de réflexion sur les enjeux de la liberté académique	34



La construction du campus est la première mission de l'EPCC. Une première phase, en cours d'achèvement, a été consacrée à la réalisation des premières opérations immobilières des sites d'Aubervilliers et de La Chapelle. Pour le site albertvillarien, les onze bâtiments prévus ont été livrés entre 2019 et 2021. Il s'agit de l'Humathèque, du Centre des colloques, du premier bâtiment de l'EHESS, des bâtiments Recherche Nord et Sud, du siège de l'INED, de l'Hôtel à projets-siège de l'EPCC, de la maison des chercheurs (résidence hôtelière), de l'Espace associatif et culturel (EAC) et de deux résidences étudiantes (Alpha et Oméga). Pour le site parisien, le bâtiment sera livré en 2025. Une seconde phase, actuellement en cours de programmation, comprend la construction de deux nouveaux bâtiments à Aubervilliers : un premier bâtiment pour l'EPHE et des salles d'enseignement mutualisées en 2028, le siège de la FMSH et le second bâtiment de l'EHESS. (Axe préliminaire).

Depuis la livraison des bâtiments et particulièrement depuis la rentrée 2022 et la fin de la pandémie, une vie de campus s'est développée entre les communautés des différents établissements membres. Les premières années d'exploitation du campus ont montré la diversité des publics accueillis (académiques, doctorants, masterants, personnels administratifs, de documentation et d'appui à la recherche), des types d'utilisation (résidents, lecteurs, invités, etc.) et des besoins (espaces de séminaires et de colloques, salles d'enseignements, services numériques, documentation spécialisée, archives, valorisation scientifique, espaces de convivialité et d'échanges, etc.). Après avoir connu des mois de fréquentation basse du fait notamment de la crise sanitaire, mais aussi d'une appropriation progressive des lieux, le campus est aujourd'hui pleinement un campus de recherche et d'enseignement. Des difficultés d'exploitation demeurent par ailleurs en lien avec la mise en route technique des bâtiments, une signalétique peu claire et une évolution des usages avec l'arrivée en plus grand nombre des étudiants en 2022. La prise en compte de ces évolutions positives et l'anticipation des futurs besoins constitue donc un enjeu central. Cette vision à moyen terme suppose de développer, dès à présent, une offre lisible de services adaptée aux différents usages du campus (Axe 1.1). L'EPCC devra également poursuivre le travail pour soutenir le développement d'un campus dynamique, attractif et ouvert sur ses territoires (Axe 1.2). L'EPCC, en tant qu'acteur public opérateur de campus, porte des responsabilités particulières par rapport aux enjeux climatiques et s'engagera, à ce titre, pleinement dans la transition socio-écologique (Axe 1.3).

Axe préliminaire

Des opérations immobilières maîtrisées pour un campus soutenable

La mission immobilière du Campus Condorcet, dont la première phase se clôturera par la livraison du site La Chapelle en 2025, se poursuivra dans le cadre d'une nouvelle phase



d'opérations. La maîtrise d'ouvrage qu'assurera l'EPCC (chantier 1.0.1) requiert toutefois une maîtrise du financement des opérations immobilières pour en assurer le succès et la soutenabilité économique de l'établissement au service de ses missions (chantier 1.0.2). L'articulation, entre financements annuels et pluriannuels, entre la prestation de services et la maîtrise d'ouvrage, est la condition essentielle à la stabilité financière de l'établissement, au déploiement de toutes ses activités et à sa capacité à accompagner les sciences humaines et sociales.

Chantier 1.0.1 | Assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières de la phase 2

Conformément au programme initial du site d'Aubervilliers, le Campus Condorcet assurera la construction du bâtiment devant accueillir l'EPHE, avec son siège, certains de ses instituts et unités de recherche, des salles d'enseignements et des locaux mutualisés à l'échelle du campus, ainsi que la construction du deuxième bâtiment de l'EHESS, afin d'accueillir son siège, des espaces d'enseignement et de recherche et des locaux nécessaires à l'hébergement des activités de la FMSH. Ces opérations seront livrées en 2028, pour l'EPHE, et en 2030, pour l'EHESS et la FMSH. Dans cette deuxième phase, l'EPCC construira des opérations complémentaires, et notamment des équipements sportifs et un café-librairie. Pour prendre en compte l'expérience déjà acquise par les utilisateurs premiers du campus, l'EPCC sera en tant que maître d'ouvrage particulièrement vigilant sur la qualité des constructions, leur conformité aux attentes des usagers (avec notamment une simplicité d'usage), mais aussi aux espaces partagés qui permettent la rencontre et l'échanges intellectuel ou convivial en articulant les besoins et contraintes aussi bien des activités scientifiques que des études et de la vie de campus, pour les agents, les étudiants et les visiteurs. C'est particulièrement dans les phases amont des opérations (programmation bâtimentaire) que cette vigilance sera portée.

L'opération EPHE

L'opération relative à l'EPHE a fait l'objet d'un dossier d'expertise validé par l'État en 2019. Le bâtiment représentera près de 8 000m² de surface plancher avec une capacité d'accueil de 1 600 personnes (personnels et étudiants). L'implantation de ce bâtiment, décidée par l'État en décembre 2022, se fera sur l'îlot 1 du site d'Aubervilliers, situé au nord du campus. Le montant dernièrement actualisé de l'opération est estimé à 36,5 millions d'euros (hors frais de dépollution et de traitement des sols, de déménagement et de mobiliers), réalisée en loi MOP, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCC. Le concours de maîtrise d'œuvre a été publié en avril 2023. La livraison du bâtiment est prévue pour le début de l'année 2028. Cette livraison permettra à l'EPHE de réunir ses chercheurs, ses étudiants et ses personnels administratifs et techniques, ainsi que ses fonds documentaires, actuellement dispersés dans plusieurs locaux à Paris (à l'exception des implantations de l'EPHE à l'INHA, à la Maison de l'Asie, à la Sorbonne et de ses laboratoires en province et dans le Pacifique). Par ailleurs, les espaces mutualisés à l'échelle du campus (des salles de séminaires, un auditorium et une salle polyvalente), construits au sein du bâtiment de l'EPHE, permettront de répondre à un besoin actuel et futur en espaces d'enseignement sur le campus. Le déménagement de l'EPHE conduira à la libération de 1 673m² à la rue Ferrus (actuel siège), de 531m² au boulevard Raspail et d'environ 500m² dans le bâtiment recherche Nord du campus (occupés par le laboratoire CHArt et par l'IREL).

L'opération EHESS/FMSH

Le déménagement complet de l'EHESS et de la FMSH sur le campus doit permettre de libérer la totalité de l'immeuble situé au 54, boulevard Raspail à Paris, qui pourra alors être valorisé par l'État. Le recueil des besoins auprès de l'EHESS, de la FMSH et de l'EPCC a conduit à établir un besoin d'environ 22 500m² de surface de plancher, en tenant compte des hypothèses de mutualisation au sein du bâtiment et avec les espaces déjà construits à Condorcet. En décembre 2022, l'État a arbitré l'implantation du bâtiment sur l'îlot 4 du campus, à proximité directe du premier bâtiment de l'EHESS. À la suite des études de faisabilité et de préprogramme initiées au printemps 2023, seront constitués les dossiers d'expertise, de labellisation et d'évaluation socio-économique, ainsi que les études de programmation. L'EPCC sera le maître d'ouvrage de l'opération. À la livraison, en 2030, les surfaces libérées par l'EHESS et la FMSH représenteront un minimum de 17 625m² de surface plancher. Des sites parisiens secondaires seront également libérés.

Les équipements sportifs et le café-librairie

La phase 2 doit aussi permettre de doter le campus des aménités prévues dès l'origine et très attendues par les résidents. Une première opération, inscrite au cœur du chantier 1.2.2, devra conduire à la relocalisation, au nord de la résidence Oméga, des équipements sportifs actuellement installés au futur emplacement du bâtiment de l'EPHE. Une seconde opération, associée au chantier 2.2.1, permettra d'aménager les espaces de 450m² livrés nus au rez-dechaussée de l'Humathèque, conçus pour accueillir un café et une librairie. Début 2022, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé afin d'identifier un preneur pour chacun de ces espaces de l'Humathèque, charge à eux de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires et d'assurer ensuite l'exploitation du local commercial. Cette procédure est restée sans suite, du fait des coûts de travaux trop importants à prendre en charge par le futur gestionnaire au regard du régime juridique d'autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable. Dans ce contexte, le Campus Condorcet prendra en charge l'aménagement de ces locaux. En 2024, un programme définira les besoins opérationnels du café et de la librairie. Il permettra de déterminer précisément les travaux à réaliser. Sur la base du programme et des études de conception, une procédure de mise en concurrence pour la gestion de ces espaces sera lancée. Les travaux débuteront en 2025 pour permettre, dès 2026, l'installation du ou des futurs exploitants. La réalisation de ce projet, dont le coût est estimé à 900 000€ hors taxes, devra, en outre, être supervisée par un responsable d'opération.

Chantier 1.0.2 Garantir la soutenabilité financière des différentes missions du Campus Condorcet

Le budget de l'établissement public Campus Condorcet repose sur quatre sources principales : les crédits d'État (à hauteur de 70% des recettes de l'établissement en 2022, dont 16% au titre de la subvention pour charge de service public et 50% au titre des intérêts de la dotation non consomptible – ou IDNC); les contributions des membres (à hauteur de 23 %, dont 4% au titre du règlement intérieur, 2% au titre du protocole vie de campus, 14% au titre des conventions d'occupation et 2% au titre des acquisitions documentaires) ; le financement des collectivités territoriales (6% au titre des opérations immobilières) ; et les recettes relevant de partenariats (1%). La dotation non consomptible, affectée à l'EPCC en 2016 pour une durée de trente ans, est d'un montant de 450 millions d'euros. Le budget de l'EPCC porte deux enjeux majeurs pour les années à venir : la juste mobilisation en pluriannualité des IDNC pour les projets immobiliers et l'évolution du périmètre budgétaire annuel de l'établissement après le déploiement l'autonomie de gestion qui entraînera une réflexion partagée avec les membres sur l'évolution du système de contribution des membres et l'augmentation des ressources propres.

Le financement de la deuxième phase des opérations immobilières

Le financement des opérations immobilières sera réalisé, en partie, par les intérêts de la dotation non consomptible de 450 millions d'euros. La mobilisation actuelle des intérêts cumulés, d'un montant annuel de 18 millions d'euros, permet de financer pour partie les opérations de construction. Les modèles pluriannuels de décaissement des crédits budgétaires établis avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche montrent le besoin d'un soutien complémentaire de l'État pour l'exercice 2029. Les équipements sportifs et le café-librairie seront en partie financés sur la trésorerie alimentée par les intérêts de la dotation.

La refonte du modèle contributif des établissement membres : d'une logique de cotisations multiples à une logique de redevances centrées sur les services

La Cour des comptes, dans son rapport de 2022, pointe la complexité et la caducité, notamment dans ses critères de répartition, du système de contribution des membres. Ce système cumule les mécanismes de la convention d'occupation, du règlement intérieur, de la politique documentaire et du protocole vie de campus. Ce modèle, de cotisations multiples, doit pouvoir laisser place à une logique de cotisation et de redevances centrées sur les missions et les services rendus. Ce resoclage, cohérent avec le déploiement de l'autonomie de gestion en 2024, permettra d'harmoniser les règles de participation financière des établissements en veillant à la soutenabilité du modèle pour l'EPCC et les membres, et également de clarifier la politique tarifaire applicable aux services réalisés pour des tiers.

Axe 1.1

Une offre complète de services adaptée aux différents usages du campus

Les différents usages du campus requièrent de structurer et de diffuser une offre de services adaptée (Chantier 1.1.1). La constitution d'un catalogue structuré et évolutif des services proposés par le Campus Condorcet doit ainsi pouvoir simplifier l'expérience utilisateur, maximiser l'autonomie des publics et améliorer la qualité de service par le renforcement du pilotage du partenaire privé. Cette ambition passe aussi par l'achèvement du déploiement des services de l'Humathèque (Chantier 1.1.2). Ce déploiement des services documentaires nécessite de réaliser le rééquipement complet de ses collections.

Chantier 1.1.1 | Structurer et diffuser une offre de services adaptée à la pluralité des publics

La perception de l'offre de services proposée par le Campus Condorcet à ses utilisateurs est aujourd'hui insatisfaisante. Afin de mieux répondre aux besoins des différents publics et à leurs diversifications, l'EPCC entend **simplifier l'expérience utilisateur** en améliorant la lisibilité de son catalogue de services. Cette simplification passera également par la définition de services événementiels clé en main. Ces services permettront ainsi de fluidifier la réalisation des prestations, grâce à des outils et des *process* adaptés, pour les demandes récurrentes. La sécurisation de ces services, directement ou indirectement dépendants des outils numériques, est une priorité. En prévention des risques infrastructurels, le Campus Condorcet perfectionnera son plan de continuité et de relance des activités numériques.

Élaborer un catalogue de l'offre de services

Les différents services aujourd'hui proposés par le Campus Condorcet ne sont pas assez connus des résidents du campus. L'architecture thématique des services (numérique, logistique, réservation d'espaces, etc.) doit laisser place à une structuration personnalisée selon le profil des utilisateurs. L'élaboration d'**un catalogue opérationnel de prestations** pour les utilisateurs requiert de recenser la diversité des besoins et d'établir, avec les publics, un cahier des charges. La définition des principales cibles permettra alors de réorganiser, dès 2025, le catalogue de services et d'accompagner les publics à ce changement. Le Campus s'engagera, grâce à ce chantier, dans les démarches liées aux *Services publics* +. La réussite de cette démarche qualité supposera alors d'améliorer le pilotage des prestataires qui assurent certains services proposés aux utilisateurs du campus.

Définir des prestations événementielles clé en main

Certaines prestations du Campus Condorcet sont délivrées conjointement sans pour autant être corrélées. L'organisation d'une rencontre internationale demande, par exemple, la réservation d'un auditorium au centre de colloque, une régie audiovisuelle, la valorisation préalable et postérieure de l'événement, une restauration ou encore un hébergement. Après évaluation de la récurrence de certains besoins complémentaires, le Campus Condorcet proposera, à l'horizon 2025-2026, des prestations événementielles clé en main adossées à une politique tarifaire. Un tel dispositif simplifiera ainsi la réalisation des activités scientifiques sur le campus au profit de tous ses utilisateurs.

Sécuriser l'offre numérique de services par le perfectionnement du plan de reprise et de continuité des activités

Pour assurer la continuité de service, le Campus Condorcet mettra en place un plan de reprise des activités (PRA), permettant de répondre à une potentielle interruption critique des services numériques, et de continuité des activités (PCA), permettant d'anticiper les perturbations mineures. La mise en œuvre de ces procédures requiert, en phase préliminaire, d'analyser les risques qui pèsent sur l'infrastructure numérique (catastrophe naturelle, cyberattaque, panne, coupure électrique, etc.) pour apporter une solution adaptée à l'activité du campus. Après analyse de ces risques, des investissements complémentaires seront réalisés dans le data center de secours, dans les deux baies de stockage du campus, dans les serveurs

informatiques, dans des *switchs* (interconnexions entres les cœurs de réseau, les serveurs et les baies) et dans un routeur/*firewall*. Ces investissements garantiront, d'une part, l'activation d'**un site internet de secours** avec l'ensemble des services habituellement proposés et, d'autre part, la sauvegarde des données sensibles (ressources humaines, documents financiers, etc.). Le Campus Condorcet proposera aux établissements membres qui le souhaiteraient, au bénéfice de leurs propres services numériques, de s'associer aux plans qui seront élaborés.

Chantier 1.1.2 Achever le déploiement des services de l'Humathèque, et notamment le rééquipement de ses collections

Le déploiement des services de l'Humathèque, dont le rééquipement des collections constitue le préalable, est une priorité du Campus Condorcet. Ces services visent notamment à faciliter l'accès aux ressources documentaires, à améliorer l'utilisation des espaces collectifs, ainsi qu'à affiner les dispositifs d'accompagnement documentaires à la recherche et à la diversification des actions de valorisation scientifique et culturelle. L'usager sera mis au cœur du dispositif, en recueillant régulièrement son avis, notamment par des *focus groups* et des enquêtes de satisfaction. Cette démarche s'inscrira pleinement dans le programme transversal **Services publics +** de l'EPCC sur la qualité de l'accueil. L'objectif affiché pour 2028 est d'obtenir une satisfaction d'au moins 80% des lecteurs sur l'ensemble des services proposés. En outre, la collecte et le traitement des archives issues de la recherche contemporaine des équipes hébergées sur le campus doivent pouvoir devenir un nouveau service proposé par l'Humathèque, en lien avec les établissements membres.

Rééquiper le million d'ouvrages de l'Humathèque

Lors du déménagement des collections dans le bâtiment de l'Humathèque, commencé en avril 2021, l'impossibilité d'équiper et de rendre accessible en libre accès l'ensemble des collections a conduit à une solution temporaire pour garantir l'ouverture de la bibliothèque. Cette solution, mobilisant les magasins comme un sas de déstockage pour les collections destinées au libre accès, a conduit à une saturation dont l'impact se répercute sur la politique d'acquisition et sur la qualité de service rendu aux lecteurs. Les opérations de rééquipement proprement dites consistent à chercher chaque ouvrage dans le catalogue professionnel, à changer sa localisation de sa bibliothèque d'origine à la localisation définitive, à encoder sa puce RFID, ainsi que, si l'ouvrage est destiné au libre accès, à le réétiqueter et à l'orienter vers sa destination s'il est localisé à la réserve, au CTLES comme second exemplaire, ou considéré comme un ouvrage surnuméraire. L'opération implique également le rangement dans les rayonnages du libre accès, ainsi que le refoulement régulier des collections. Le rééquipement des ouvrages, entre 2020 et 2021, a permis de mettre à la disposition du public 261 000 monographies, soit 30% des collections de libre accès. En l'absence de renouvellement des agents recrutés pour cette mission, seulement 9 000 documents ont été rééquipés en 2022. Cette expérience a permis d'évaluer le besoin : sur une année, un équivalent temps plein (ETP) permet le rééquipement de 15 000 documents pour les collections thématiques et de 8 000 documents sur les aires culturelles, plus complexe à assurer. La capacité d'accueil et d'encadrement des équipes ad hoc étant limitée à 15 ETP, les besoins spécifiques pour le rééquipement s'étaleront sur 152 semaines, soit trois ans.

Faciliter l'accès aux ressources documentaires et archivistiques

L'Humathèque est ouverte à tous les publics académiques, justifiant du niveau Master ou d'un projet de recherche nécessitant l'accès à ses collections, du lundi au vendredi, de 10h à 19h. Pour faciliter l'accès aux ressources documentaires nécessaires au travail de recherche, le Campus Condorcet souhaite **étendre cette amplitude horaire en soirée et en weekend**. L'ambition de faciliter l'expérience des lecteurs passe, en outre, par la constitution d'un environnement pleinement fonctionnel. Après une consultation sur les besoins, l'EPCC lancera dès 2025 la réalisation d'un **outil interactif de géolocalisation des collections**. Ce dispositif, qui s'affinera en 2026 et en 2027, doit ainsi permettre une navigation plus fluide et plus efficace des lecteurs au sein des fonds de l'Humathèque, issus des cinquante bibliothèques mutualisées auxquels s'ajoutent les fonds continuellement acquis depuis l'ouverture.

Développer les dispositifs d'accompagnement et de valorisation de la recherche documentaire

Le Campus Condorcet souhaite élargir son accompagnement à la recherche en proposant des actions et des formations adaptées aux besoins des chercheurs et aux missions des établissements. L'Humathèque portera une attention particulière à la méthodologie de la gestion des données scientifiques (voir chantier 2.2.2). Dans une perspective d'amélioration continue, une évaluation sera conduite tous les deux ans pour adapter l'offre de formation au plus près des besoins recensés. L'accompagnement proposé aux chercheurs s'étendra également aux actions de valorisation des résultats scientifiques. La programmation d'événements grand public (présentation d'ouvrages, expositions, projections de film, etc.) sera amplifiée. Une grande exposition sera organisée dans les espaces de l'Humathèque, de l'automne 2023 au printemps 2024, autour des figures militantes du sport populaire. Fort de cette première expérience, une deuxième grande exposition sera proposée, en 2026-2027, avec l'objectif d'atteindre encore plus largement les publics non académiques, dans le même esprit que le festival « Le Printemps des Humanités » (voir chantier 3.2.1).

Collecter et valoriser les archives des équipes de recherche et des établissements dépositaires

Dans l'ambition initiale du Campus Condorcet, la collecte, le traitement et la valorisation des archives de la recherche contemporaine étaient inscrits comme l'une des missions du grand équipement documentaire. Une autorisation administrative du Service interministériel des archives de France (SIAF) est toutefois nécessaire pour en permettre la conservation sur la longue durée. Pour tenir compte de la diversité des besoins et des différents statuts juridiques des archives (privées, mixtes et publiques), l'EPCC engagera un travail collaboratif avec les établissements membres (notamment l'INED, le CNRS, l'EPHE et l'EHESS) et le SIAF. Ce travail devra permettre à l'Humathèque d'obtenir une dérogation, structurée autour d'une procédure cohérente, à l'échelle du campus, de collecte, de traitement et de conservation des archives.

Axe 1.2

Un campus dynamique, attractif et ouvert sur ses territoires

Les établissements membres et leurs communautés participent activement du dynamisme et de l'attractivité du campus en prenant part au développement de la vie sur le campus. L'EPCC a pour mission d'accompagner cette vie collective, qui fait place aux différents acteurs et publics qui partagent le campus (Chantier 1.2.1). Conformément à l'ambition territoriale et à ses engagements dès l'origine, le Campus Condorcet contribuera au développement de la vie associative, culturelle et de proximité en lien avec les collectivités (Chantier 1.2.2). Certaines des actions suivantes s'inscrivent dans les propositions formalisées dans le rapport de diagnostic sur la qualité de la vie étudiante en Île-de-France.

Chantier 1.2.1 | Garantir l'équilibre entre les différents publics qui partagent le campus

Les premières années d'exploitation du campus ont montré que l'équilibre entre les différents publics qui partagent le campus est désormais un enjeu. Les **ajustements à réaliser** sont de deux ordres : spatial et institutionnel. De multiples acteurs, au premier titre desquels le Comité de site, ont relayé la nécessité d'aménager les espaces pour favoriser une vie collective, interétablissement et inter-catégorielle et de repenser la participation des masterants et des doctorants au fonctionnement du Campus Condorcet.

Aménager avec les résidents des espaces de vie collective

Le campus propose des espaces partagés, propices aux rencontres entre les différents publics du campus. C'est notamment le cas des rez-de-chaussée de chacun des bâtiments (excepté le siège de l'INED) et des espaces extérieurs, accessibles à toutes les communautés. Pour accompagner le développement de cette vie collective, l'EPCC poursuivra l'aménagement de ces différents espaces en concertation directe avec les publics qui partagent le campus. Pour 2024, **un budget participatif** de 20 000€ sera établi pour financer les aménagements proposés par les résidents dans le cadre d'un appel à projets élaboré avec le Comité de site. Une large consultation sera ensuite opérée pour sélectionner les projets retenus.

Déployer une signalétique efficace sur le campus

L'EPCC, en concertation avec les résidents, déploiera une nouvelle signalétique pour **améliorer l'identification du campus et de ses espaces**. L'ajout d'un sous-titre « Campus Condorcet » au nom de la station de métro « Front Populaire », le signalement plus efficace des bâtiments et la mise en place de panneaux directionnels amélioreront l'expérience visiteur du campus et simplifieront l'accès aux événements scientifiques qui s'y déroulent. Pour accompagner cette nouvelle signalétique, l'accueil du Centre de colloques sera identifié comme un pôle d'orientation des utilisateurs sur le campus. Les autres accueils bâtimentaires serviront de relais

informationnel, notamment pour les personnes qui n'emprunteraient pas le métro pour se rendre sur le site d'Aubervilliers.

Définir avec les membres un schéma de la restauration sur le campus

Le restaurant administratif de l'INED et celui du CROUS sont deux lieux qui permettent aux différentes équipes de se rencontrer et d'échanger dans un cadre informel. Pour conserver cet esprit de « place du village » et afin de **proposer une offre pour chaque besoin** (déjeuner, snacks, réception, etc.) et à chacun des publics (masterants, doctorants, chercheurs, personnels, invités, etc.), l'EPCC établira avec les membres un schéma de la restauration à l'échelle du campus. La complémentarité des offres, entre le CROUS d'Aubervilliers et son « salon VIP », le restaurant universitaire de La Chapelle, le restaurant administratif de l'INED et la future offre de restauration de l'EHESS, est une condition essentielle pour favoriser, d'une part, les interactions entre les communautés des établissements membres et garantir, d'autre part, la soutenabilité financière des différents acteurs de la restauration sur le campus. La concertation avec les établissements membres devra permettre d'élaborer, en 2025, une carte de la restauration, remise à jour en 2030 avec la livraison du second bâtiment de l'EHESS.

Renforcer la participation des étudiants au fonctionnement du Campus

La vie étudiante sur le Campus Condorcet est devenue une réalité, notamment avec la fréquentation plus régulière du campus par les masterants lors de l'année universitaire 2022-2023. La composition des instances, héritée d'une délibération du Conseil d'administration de 2021 transposant dans le règlement intérieur la modification du décret statutaire, est aujourd'hui décorrélée des nouveaux usages. En avril 2023, la Commission des doctorants, prévue par le règlement intérieur, a été activée pour répondre à cette évolution. Le Campus Condorcet souhaite aller plus loin et **modifier les règles électorales applicables au collège étudiant**. Une délibération sera soumise au Conseil d'administration de l'automne 2023 pour qu'au moins la moitié des quatre étudiants qui y sont élus soient des usagers réguliers du campus. Cette évolution règlementaire produira mécaniquement des effets sur la composition du Comité de site, auquel participent les étudiants élus au Conseil d'administration.

Chantier 1.2.2 Contribuer à la vie associative, culturelle et sportive sur le campus en lien avec les territoires

Le Campus Condorcet dispose d'équipements ouverts sur le territoire, comme le cours des humanités, voie piétonne ouverte aux publics qui traverse l'Humathèque. Parmi ces équipements, deux sont particulièrement propices aux collaborations avec les acteurs locaux au bénéfice des utilisateurs et des riverains du campus. L'Espace associatif et culturel (EAC), bâtiment de 800m² de deux étages et composé d'une salle polyvalente, d'un forum et de douze bureaux, est un levier déterminant dans le projet territorial de l'EPCC. Le campus bénéficie aussi d'un centre socio-médical de 450 m² au rez-de-chaussée du bâtiment recherche Sud, avec des salles de consultation, des salles d'accueil et d'attente, des bureaux administratifs, des armoires de stockage sécurisé, etc. L'EPCC n'ayant pas la compétence de la santé étudiante, ni les financements liés (CVEC), un dialogue doit s'ouvrir avec les membres pour inscrire le pôle socio-médical dans le réseau des centres de santé étudiante. Pour la médecine

de prévention, la première mutualisation entre l'EPCC et l'INED pourrait être élargie avec les établissements membres qui le souhaiteront. L'accès indépendant depuis la rue des Fillettes permettra de développer à moyen terme une offre de santé de proximité aux habitants du territoire. La promotion de l'activité physique, comme politique de santé publique, est également un levier de l'ancrage territorial du campus. En ce sens, l'EPCC intégrera dans les projets immobiliers la construction d'équipements sportifs ouverts aux communautés des établissements membres et aux riverains.

Porter un projet associatif et culturel territorial

L'Espace associatif et culturel du Campus Condorcet offre l'opportunité de mettre en lien les étudiants, les personnels et les chercheurs présents sur le campus avec les associations, les éducateurs, les habitants et les artistes du territoire. Le besoin de créer **un tiers-lieu inclusif** s'exprime depuis la mise en exploitation du campus. Après la rénovation de l'équipement prévue à l'été 2023, dégradé à hauteur de 80 000€ lors de l'occupation du bâtiment au printemps 2023, le Campus Condorcet mettra à disposition ces locaux pour les associations et collectifs qui souhaiteront s'impliquer dans la vie culturelle du campus et du territoire. **Un conseil associatif et culturel** réunira, dès la rentrée universitaire 2023, l'ensemble des acteurs partenaires (associations de quartier, étudiantes, culturelles etc.) pour cogérer les locaux et porter une programmation. Le foyer deviendra, en outre, un espace de convivialité ouvert à tous.

Ouvrir un pôle socio-médical pour les étudiants, les membres et les riverains

Avec plusieurs milliers de chercheurs et de doctorants, ainsi qu'un nombre de masterants en constante augmentation, le Campus Condorcet fait face à des besoins grandissants en santé étudiante et en médecine de prévention. Dès la rentrée 2023, **une première offre de santé sera proposée sur le campus**, en partenariat avec le Relais étudiant 93. L'objectif pour la durée du projet d'établissement sera de diversifier les prestations médicales, en travaillant avec les services de santé étudiante des établissements membres et avec l'Agence régionale de santé, pour répondre au besoin de médecine quotidienne et préventive des étudiants, des personnels et du territoire. L'ouverture d'un Centre municipal de santé de Saint-Denis sur la place du Front populaire en 2025 supposera de repenser l'offre de santé proposée sur le campus, pour la positionner en complémentarité à l'échelle du territoire.

Proposer des équipements sportifs adaptés au territoire

Le futur bâtiment de l'EPHE se substituera aux équipements sportifs provisoires qui avaient été installés sur sa parcelle d'implantation. Ces équipements ont toutefois montré combien le sport participait de l'intégration du campus dans son environnement et répondait à un véritable besoin des différentes communautés du campus et des riverains. Afin de promouvoir l'activité physique, le Campus Condorcet reconstruira des terrains de sport de proximité librement accessibles. La construction de ces équipements sera, en outre, l'occasion de proposer aux utilisateurs du campus des sanitaires avec des douches. Ces sanitaires permettront, en outre, d'accroître le nombre de personnes qui empruntent les pistes cyclables qui connectent actuellement le campus aux territoires et celles qui se développeront dans les années à venir. Ce nouvel équipement constituera un levier pour le développement des mobilités douces, conjuguant activité physique quotidienne et enjeux environnementaux.

Soutenir les initiatives portées par les membres et les résidents contre les violences sexistes et sexuelles

L'ensemble des membres se sont engagés dans l'organisation d'actions de sensibilisation et de prévention des violences sexistes et sexuelles. Une initiative majeure s'est tenue sur le campus en octobre 2022. Le Campus Condorcet poursuivra de soutenir les initiatives sur ces enjeux, dans une logique de facilitation des coopérations.

Axe 1.3

Une communauté engagée dans la transition socio-écologique

Les objectifs de neutralité carbone fixés par les pouvoirs publics supposent une mobilisation des tous les acteurs, et en particulier des acteurs publics. L'EPCC s'engagera dans la transition socio-écologique pour répondre à cet enjeu. Dans le spectre des compétences du Campus Condorcet, l'optimisation des espaces du campus constitue un des principaux leviers (Chantier 1.3.1). La sous-utilisation de certains espaces dédiés produit des surcoûts énergétiques, qui participent à freiner l'atteinte des objectifs climatiques. L'action de l'EPCC ne se réduira toutefois pas à ce seul levier. Le Campus Condorcet réduira également son propre impact carbone et environnemental (Chantier 1.3.2), notamment en perfectionnant les modalités d'exploitation des bâtiments, conformément à la trajectoire définie par la circulaire du 25 juillet 2022, dite « tertiaire de l'État », relative à la sobriété énergétique et à l'exemplarité des administrations.

Chantier 1.3.1 | Optimiser l'utilisation des espaces pour anticiper les futurs usages du campus

À la fin de l'année 2023, l'EPCC aura élaboré son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Ce document-cadre est un outil pour garantir l'équilibre spatial entre les différents utilisateurs du campus et pour anticiper les futurs besoins. Ce schéma, qui sera régulièrement actualisé, met en évidence la nécessaire optimisation dans l'usage de certains espaces. La consommation énergétique qui en résulte, pour des raisons de conservation bâtimentaire, constitue un coût, tant environnemental que financier, qui pèse sur la communauté Condorcet. L'enjeu est alors d'augmenter la présence sur le site, soit par les équipes déjà présentes, soit par l'hébergement ponctuel ou plus durable de nouvelles équipes. L'efficacité énergétique des bâtiments du campus est un véritable levier pour réduire l'empreinte environnementale de la recherche francilienne en SHS. Cette ambition suppose alors d'accroître le taux d'occupation des postes de travail et de perfectionner le modèle de réservation des espaces partagés, afin d'en maximiser l'utilisation. Le restaurant universitaire doit également pouvoir changer de fonction en dehors des périodes de restauration. Le Campus Condorcet, en concertation avec le CROUS de Paris, proposera de transformer les superficies disponibles

en espace de *coworking* au profit de tous les utilisateurs du campus, comme prévu à l'origine du projet.

Accroître le taux d'occupation des postes de travail

Le campus dispose de presque 3 000 postes de travail, répartis entre les membres, dans les différents bâtiments du campus. Si la quasi-totalité de ces postes sont affectés, 80% sont occupés régulièrement. Pour optimiser l'occupation des postes de travail de l'Hôtel à projets, qui hébergent actuellement des projets de recherche et les équipes de l'EPCC, une densification des espaces, permise par la réorganisation des services internes de l'EPCC, s'engagera dès l'été 2023. La libération de plateaux permettra ainsi au Campus Condorcet de développer la politique d'accueil et d'hébergement. Pour les autres bâtiments, une discussion avec les établissements membres s'engagera en 2024 autour des usages des locaux.

Perfectionner le modèle de réservation des espaces partagés

Les espaces du campus susceptibles d'être réservés sont de trois natures : les salles de cours et de séminaire, les salles de réunion et les auditoriums. Répartis entre le Centre de colloques, les bâtiments recherche Nord et Sud, l'Humathèque et l'Hôtel à projets, ces espaces répondent aujourd'hui à trois procédures différentes de réservation. Ces procédures, qui correspondaient à un besoin qui a évolué, doivent aujourd'hui converger pour simplifier l'expérience utilisateur, fluidifier l'organisation des événements sur le campus et maximiser l'occupation de ces espaces. L'homogénéisation des procédures se concrétisera, en lien avec le catalogue de services, dans un unique applicatif permettant à la fois de réserver une salle, de visualiser les espaces disponibles, de consulter l'historique des réservations en cours, etc. Certains espaces pré-affectés seront toutefois écartés de cette procédure, afin de répondre aux besoins spécifiques des formations des établissements membres

Développer un espace de coworking

Le restaurant universitaire, situé au rez-de-chaussée du bâtiment recherche Nord, dispose d'un réfectoire de presque $800m^2$. Cet espace n'est toutefois majoritairement occupé qu'au moment de la pause méridienne. Équipé de tables, de chaises et d'une cafétéria, ce réfectoire peut aisément être converti en espace de coworking le reste de la journée. La **modulation fonctionnelle du restaurant universitaire** requiert toutefois quelques aménagements spécifiques : déploiement de prises électriques, installation d'équipements de bureautique, etc. En concertation avec le CROUS de Paris, le Campus Condorcet proposera l'ouverture et l'aménagement du « Coworking Condorcet » ouvert à tous les publics, sur une plage horaire étendue.

Chantier 1.3.2 Réduire l'impact carbone et environnemental de la communauté Condorcet

Les onze premiers bâtiments du Campus Condorcet, livrés entre 2019 et 2021, ont été conçus d'après les meilleurs standards environnementaux. Équipés de pompes à chaleur, de

raisonnée des énergies liées au chauffage et à la climatisation. L'Humathèque est, par sa conception bioclimatique, le premier centre de documentation et d'archivage, à l'échelle nationale, à s'être dispensé d'un système de climatisation. Ces conditions particulièrement favorables doivent permettre à la communauté Condorcet de s'engager encore plus intensivement dans la réduction de la consommation des ressources naturelles. Pour engager cette transformation, l'EPCC établira le bilan carbone du campus pour définir les axes d'amélioration du dispositif de sobriété, tant dans l'exploitation quotidienne du campus que dans l'usage des outils numériques. Le Campus Condorcet accompagnera également les publics dans la transition socio-écologique. Pour ce faire, un cahier des charges du « Campus vert et responsable » sera co-élaboré avec les représentants des résidents et des appels à projets seront formalisés pour soutenir les initiatives écologiques sur le campus. Dans une logique de démarche qualité, l'EPCC déposera sa candidature, au terme de ces premières actions, pour obtenir le label « Développement Durable & Responsabilité Sociétale ».

Établir le bilan carbone du Campus Condorcet

Le bilan carbone du campus permettra d'élaborer **le diagnostic environnemental du campus**. Réalisé par un cabinet d'expertise, ce diagnostic constituera un document-cadre pour élaborer un plan d'action de réduction de l'empreinte écologique du site Condorcet d'ici à 2028. Il sera annexé au SPSI, lors de sa révision.

Renforcer le dispositif de sobriété dans l'exploitation du campus

Sans attendre les résultats du bilan carbone, le Campus Condorcet accentuera son dispositif de sobriété dans l'exploitation quotidienne sur des actions déjà identifiées. Pour améliorer le recyclage des déchets, les poubelles des quatre bacs seront généralisées sur l'ensemble du campus dès 2024. Ce dispositif, qui suppose une modification du contrat de partenariat pour la collecte et le traitement de ces déchets, participera à l'économie circulaire. Dès 2025, la consommation d'eau potable utilisée sera réduite, pour le nettoyage des sols, grâce à la récupération des eaux de pluie stockées dans un réservoir situé sous l'Humathèque, dont l'aménagement du réseau est estimé à 25 000€. Par ailleurs, l'EPCC augmentera, à compter de 2027, la surface de capteurs solaires à fluide caloporteur, afin accroître sa capacité à préchauffer l'eau sanitaire et ainsi réduire la dépendance du campus aux énergies fossiles.

Réduire l'impact environnemental des outils et services numériques proposés par le Campus Condorcet

Le Campus Condorcet, par ses services proposés aux usagers et par son engagement dans les humanités numériques, est fortement impliqué dans la digitalisation des activités scientifiques. Le numérique peut toutefois constituer une source de surconsommation des ressources naturelles, si sa pratique n'est pas raisonnée. La sobriété numérique requiert que la conception des outils soit durable et qu'ils présentent une performance énergétique satisfaisante. Si l'impact environnemental du numérique est très largement délocalisé (importation des produits, externalisation des centres de données, etc.), il est possible de sensibiliser les publics aux **pratiques numériques écologiquement vertueuses**. L'EPCC organisera ainsi des ateliers de formation à la sobriété numérique et d'évaluation du bilan carbone individuel liés aux usages numériques. Le Campus Condorcet proposera, en outre,

une feuille de route du numérique bas carbone pour pleinement inscrire la communauté Condorcet dans une démarche *Green IT*.

Végétaliser le campus et le cours des Humanités

Des arbres et des essences végétales seront plantés sur les espaces non bâtis du site d'Aubervilliers. À la fois oasis de fraîcheur, puits de carbone et refuge des écosystèmes, la volonté de faire du campus une forêt urbaine participera, à son échelle, à réduire l'impact environnemental d'un territoire urbain très minéralisé. Une discussion avec les partenaires territoriaux s'ouvrira également pour accroître la végétalisation des espaces publics à proximité du campus, et le cours des Humanités en premier lieu.

Co-élaborer un cahier des charges du « Campus vert et responsable »

Soucieux d'exercer sa responsabilité sociétale dans une démarche d'amélioration continue, le Campus Condorcet souhaite concrétiser une ambition forte en matière de développement durable. Dans une dynamique résolument participative, l'EPCC confiera, en 2024, à un groupe de travail « Campus vert et responsable », composé du Comité de site et d'acteurs représentatifs de la diversité des parties prenantes sur le campus, la mission de rédiger une charte et de définir un cahier des charges du Campus Condorcet déclinant notamment les actions à mener en matière de sensibilisation des publics à la transition socio-écologique. Après validation par le Conseil d'administration, l'EPCC mettra en œuvre, dès 2025, les éléments opérationnels de la charte et du cahier des charges. L'année 2027 sera celle d'un premier bilan et d'un ajustement du plan d'actions.

Soutenir les initiatives écologiques par des appels à projets

Afin de soutenir les initiatives écologiques sur le campus, l'EPCC lancera des **appels pour financer les projets portés par les résidents et par les riverains**. Le Comité de site et le Conseil associatif et culturel seront associés à la démarche pour que ces initiatives répondent aux besoins des communautés des établissements membres, s'insèrent dans la programmation culturelle de l'Espace associatif et culturel et puissent être pérennisées.

Obtenir le label « DD&RS »

Le Label « Développement Durable & Responsabilité Sociétale » est un dispositif de l'enseignement supérieur créé en 2015 en vue de valoriser les établissements qui portent une démarche répondant au référentiel national commun défini par le Grenelle de l'environnement. Cinq niveaux de performances sont évalués par le comité de labellisation : stratégie et gouvernance ; formation ; recherche ; environnement ; politique sociale et ancrage territorial. En 2023, 37 établissements détiennent ce label, dont l'Université Paris-Nanterre. L'objectif pour le Campus Condorcet en 2028 sera, après les actions portées pendant la durée du projet d'établissement, d'obtenir le label « DD&RS » et d'engager les autres établissements membres dans le dispositif. Cette labellisation constituera également un outil pour déterminer les axes d'amélioration et ainsi proposer, pour le projet quinquennal suivant, un nouveau plan d'actions.



Parmi les missions conférées au Campus Condorcet, l'incitation à la coopération scientifique entre les établissements membres tient une place singulière. L'appui aux collaborations s'inscrit à plusieurs échelles. L'EPCC accompagne des projets scientifiques portés par tout ou partie de ses membres et des unités de recherche présentes sur le campus. L'établissement a pour mission le soutien du dialogue entre les disciplines. La promotion de l'interdisciplinarité s'entend, stricto sensu, entre les humanités et les sciences sociales et, lato sensu, comme une interface avec les autres sciences. L'EPCC proposera, dès que c'est nécessaire, une coordination au service des différents acteurs scientifiques du campus, notamment pour les projets de recherche inter-établissements et interdisciplinaires (Axe 2.1). Ces services concerneront également la diffusion des résultats scientifiques afin de remettre la recherche en sciences humaines et sociales au cœur des débats publics et d'en augmenter l'impact. Le Campus Condorcet s'impliquera en faveur de l'édition scientifique et de la documentation en SHS (Axe 2.2). Un important bouquet d'éditeurs s'inscrit dans l'environnement Condorcet. L'ambition est d'offrir un espace de collaboration entre les éditeurs, afin de renforcer leur efficacité, leur visibilité et leur viabilité, L'EPCC se propose également, en complémentarité et en synergie des dispositifs existants des membres, d'être le support du dialogue entre les scientifiques et les mondes sociaux (Axe 2.3). La médiation entre les acteurs scientifiques et les citoyens et le transfert de l'innovation vers les acteurs économiques constituent les deux piliers d'une recherche pleinement insérée dans son environnement socio-économique.

Axe 2.1

Une coordination au service des acteurs scientifiques du campus

Le Campus Condorcet comporte onze établissements qui additionnent leurs expertises et leur réputation. Cette configuration doit favoriser la visibilité conjointe des unités de recherche présentes sur le campus. En ce sens, l'EPCC, éclairé par son Conseil scientifique et en cohérence avec les priorités scientifiques des membres, valorisera les expertises scientifiques présentes sur le campus (Chantier 2.1.1). Cette objectivation, utile pour la reconnaissance extérieure des unités de recherche, facilitera également les initiatives collaboratives autour de projets thématiques de recherche ou de formation. Pour faciliter ces projets portés par tout ou partie des membres, l'EPCC proposera un dispositif d'accompagnement en veillant à ce qu'ils s'inscrivent dans une logique interdisciplinaire (Chantier 2.1.2).

Chantier 2.1.1 Valoriser les pôles d'expertises scientifiques du campus

Le rassemblement de recherches en SHS que constitue le Campus Condorcet donne à ce dernier des colorations thématiques variées, mais où ressortent des lignes de forces significatives à l'échelle nationale et européenne : sciences des populations, études des textes, humanités numériques, études aréales. Régulièrement invoquées dans les documents de présentation du campus (voir « Condorcet 2025, le projet stratégique du Campus »), ce constat appelle une objectivation dans une cartographie thématique, à partir d'un recensement croisant l'inscription des chercheurs dans les champs thématiques et celle des productions scientifiques issues du campus. La mise en évidence de thématiques fortes doit permettre à l'EPCC et aux établissements membres de convenir ensemble, notamment quand il s'agit de thématiques inter-établissements et interdisciplinaires, celles qu'ils entendent soutenir plus particulièrement, en formation comme en recherche. Le Conseil scientifique a vocation à accompagner, par ses avis et incitations, l'action du Campus Condorcet sur ce sujet.

Chantier 2.1.2 Accompagner des projets interdisciplinaires portés par tout ou partie des membres

Le Campus Condorcet doit accroître sa capacité à accompagner, en subsidiarité des établissement membres, des projets ou initiatives en recherche comme en formation. Une direction de la vie scientifique et des partenariats, progressivement mise en place depuis 2023, a vocation à faciliter l'émergence de projets ou à en accompagner le développement. Selon la nature des projets, l'EPCC constituera, le cas échéant, un support de gestion des moyens afférant à ces projets.

Soutenir des projets interdisciplinaires et inter-établissements

Le Campus Condorcet agira, notamment sur chacune des thématiques particulièrement soulignées, en accompagnement, en complémentarité ou en subsidiarité des actions entreprises par les membres. Ce soutien de l'EPCC pourra prendre différentes formes : la mise en relation des chercheurs et un accompagnement du collectif émergent ; l'appui du Conseil scientifique pour la mise en réseau national ou international, le parangonnage ou le conseil ; le soutien administratif ponctuel en phase d'amorçage ; le portage de projet ou l'hébergement administratif pour compte de tiers ; l'obtention de moyens dédiés à travers la réponse à des appels à projets dans le cadre d'actions bénéficiant de moyens au titre du contrat pluriannuel. L'EPCC portera, par ailleurs, une attention spécifique aux projets qui associent les SHS et les autres sciences.

Appuyer des masters autour des domaines d'excellence

Sur des thématiques bien identifiées à Condorcet, un certain nombre de masters, dont des masters inter-établissements, se sont développés: master Migration (soutenu par l'IC Migrations), master Sciences des religions, etc. Dans le prolongement de ces prémisses, l'EPCC étudiera, en lien avec les membres et le Conseil scientifique, la possibilité et la

pertinence de développer des programmes de masters inter-établissements. Parmi les critères que les établissements membres pourraient convenir pour ces programmes de formation : leur lien avec un domaine d'excellence en recherche à Condorcet ; leur caractère inter-établissements et, le cas échéant, interdisciplinaire ; leur orientation recherche, sur le modèle *PhD tracks* ; leur caractère innovant par rapport à l'offre de formation existante. Dans le cadre du contrat pluriannuel, des moyens spécifiques (heures complémentaires, ingénierie pédagogique, bourse de master ou contrats doctoraux) pourront être dédiés à un ou plusieurs programmes. La politique partenariale de l'EPCC pourra, s'il y a lieu, venir en appui.

Accompagner les collaborations entre les sciences humaines et sociales et les autres sciences

La prise en compte d'une interdisciplinarité large est fondamentale pour le Campus Condorcet. Inscrite par le Code de la recherche dans ses missions (article L345-6), cette interdisciplinarité suppose une ouverture aux autres sciences, trop peu présentes sur le campus. Au service de cet objectif, le campus peut bénéficier d'ores et déjà de la pluridisciplinarité de certains de ses membres, notamment le CNRS, l'Université Sorbonne Paris Nord, mais aussi l'Université PSL à travers ses deux écoles membres. La plateforme SHS-Santé, les recherches en éthologie, en mathématiques appliquées en sciences sociales, etc., sont autant d'atouts pour développer cette ambition. Tous les grands débats contemporains (environnement, santé, IA) nécessitent une étroite collaboration entre ces différentes disciplines. Le Campus Condorcet proposera, en lien avec le Conseil scientifique, de développer les interactions avec les autres sciences présentes chez les membres et les grands regroupements scientifiques de la région francilienne. En outre, l'EPCC soutiendra des actions concrètes, à l'instar d'une journée « Saclay à Condorcet, et vice-versa ».

Axe 2.2

Une ambition pour l'édition scientifique et la documentation en SHS

L'édition scientifique et la documentation constituent un des canaux de la diffusion des connaissances. De nombreux acteurs éditoriaux sont impliqués dans le Campus Condorcet, au travers des établissements membres. L'EPCC proposera un soutien à ces services éditoriaux (Chantier 2.2.1), notamment en ouvrant une librairie chargée de les mettre en valeur auprès de tous les publics. Dans un contexte de digitalisation des publications, cette diversité éditoriale doit aussi pouvoir être valorisée et promue sur les supports numériques. La dématérialisation des publications permet, par ailleurs, de rendre plus largement accessible les données de la recherche. L'Humathèque accentuera son accompagnement des équipes de recherche dans l'écosystème de la science ouverte (Chapitre 2.2.2), participant ainsi à la transparence des résultats scientifiques et à leur autorité.

Chantier 2.2.1 | Soutenir les services éditoriaux présents sur le campus

La plupart des membres dispose de maisons d'éditions ou de services éditoriaux : Éditions de l'EHESS, Éditions de l'École des chartes (dont les Éditions du CTHS), Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Éditions de l'IHEAL, Éditions de la Sorbonne, INED Éditions, Pôle éditorial de la MSH Mondes, Presses universitaires de Paris Nanterre, Presses universitaires de Vincennes, Service des publications de l'EPHE, Presses de la Sorbonne Nouvelle et Pôle éditorial de la MSH-Paris Nord. Pour contribuer à la visibilité de ces publications sur le campus et auprès des publics, l'EPCC développera le salon du livre des Humanités dont la 1ère édition s'est tenue à l'automne 2022. Pour soutenir plus durablement cette richesse éditoriale, une librairie sera également ouverte au cœur du campus. Certaines fonctions pourront, en outre, être mutualisées par les éditions des membres à l'échelle du campus.

Promouvoir les éditions scientifiques en SHS en renforçant le salon du livre des Humanités

En 2022, le premier salon du livre des Humanités s'est tenu du 15 au 16 novembre, dans le forum de l'Humathèque, en parallèle des 4e rencontres des éditions SHS organisées par un réseau d'établissements membres du campus. L'événement, exposant les publications des éditions des établissements membres, a également accueilli des débats thématiques entre des auteurs ayant fait l'actualité scientifique. L'ambition est de poursuivre ces synergies autour de ce salon en l'intégrant dans le festival « Printemps des Humanités » (voir chantier 3.2.1), à partir de la 2e édition organisée sur le campus en mars 2025. Le salon constituera ainsi un événement transversal. Il sera, en outre, élargi à toutes les éditions en sciences humaines et sociales, qu'elles soient académiques ou grand public (vulgarisation, littérature jeunesse, etc.).

Ouvrir un lieu de diffusion pour les éditions des membres

Au rez-de-chaussée de l'Humathèque, un espace de plus de 450m² est actuellement disponible pour accueillir une librairie (voir chantier 1.0.1). Positionné au cœur du campus, cet espace se situe au croisement du cours des Humanités, la voie piétonne qui traverse le site, de l'entrée de la bibliothèque et de l'*Interface*, lieu d'exposition et de valorisation scientifique. Cette librairie bénéficie également d'une entrée indépendante, depuis la rue des fillettes qui sera desservie par un arrêt du tram T8 en 2030. Lieu de rencontre entre les différents publics, la librairie aura notamment pour fonction, sur le modèle du comptoir de la FMSH, de **mettre en valeur les éditions des établissements membres et les publications des chercheurs du campus**.

Mutualiser certaines fonctions pour les différentes éditions des membres

Le Campus Condorcet accompagnera la mise en réseau des différents éditeurs et services éditoriaux pour faciliter les échanges de bonnes pratiques. À partir d'un examen collectif des besoins en matière d'édition structurée, de préparation des ouvrages pour l'*Open edition*, d'expertise juridiques, des *pools* mutualisés pourraient conforter et renforcer les services éditoriaux. Des outils transversaux pourront également être structurés par les membres, avec le soutien de l'EPCC. La pertinence d'un service mutualisé pour développer une capacité de *Print on demand* à l'échelle du campus pourra également être interrogée, au même titre qu'un label « Campus Condorcet ».

Chantier 2.2.2 Accompagner les équipes de recherche dans l'écosystème des humanités numériques et de la science ouverte

La mise à disposition, à travers l'Humathèque, de fonds documentaires issus des membres, doit constituer une plus-value pour l'ensemble des chercheurs. L'Humathèque est une bibliothèque de recherche et, à ce titre, elle propose des services d'accompagnement et de formation des usagers en relation avec leurs projets de recherche. Elle doit contribuer à une culture commune de la science ouverte et des humanités numériques. La science ouverte est une politique publique dans laquelle doivent s'inscrire les activités de recherche. De nouvelles obligations pèsent sur les établissements membres et leurs équipes de recherche (ouverture des publications, des données et des codes-sources). En complémentarité des dispositifs mis en place par les établissements, l'EPCC proposera, à partir des différentes pratiques des équipes de recherche du campus, des services d'accompagnement à la science ouverte et aux données de la recherche.

Développer les services d'accompagnement à la science ouverte et aux données de la recherche

En appui aux services des établissements membres, l'Humathèque participera à l'acculturation des équipes de recherche du campus aux enjeux de la science ouverte au travers d'ateliers, de conférences et de séminaires, et par l'animation d'un réseau-métier des personnels d'appui des unités de recherche des établissements membres. L'accompagnement par l'EPCC se traduira également par le conseil personnalisé apporté par l'Humathèque aux équipes de recherche du campus. À cette fin, un guichet d'assistance et une boîte à outils accessible en ligne (proposant des ressources adaptées aux différentes données de la recherche, comme des données sonores et de transcriptions issues d'entretiens, des photographies de terrain, des corpus de textes ou d'images patrimoniales, etc.) seront structurés en relation avec les dispositifs existant dans les établissements. Un troisième axe sera de proposer en discussion avec l'URFIST, un catalogue de formation sur les principales thématiques : données de la recherche, publications ouvertes, identifiants-chercheurs, logiciels et codes-sources, enjeux juridiques. Au-delà de ce premier jalon, l'ambition est de mettre en œuvre, à l'horizon 2027, une véritable École de la donnée ouverte à la toute la communauté SHS et donnant lieu, grâce à un parcours de formation et d'auto-formation, à des certifications de compétences. Un investissement sera nécessaire pour déployer une plateforme numérique proposant des modules numériques de formation et permettant de structurer un continuum pédagogique (allant du diagnostic de l'état des connaissances à la certification). Ces actions de divers niveaux seront identifiées au sein d'un « Atelier de la donnée » de l'écosystème Recherche Data gouv opéré en partenariat avec les établissements membres. L' « Atelier Données » proposé par l'Humathèque constitue le socle sur lequel s'appuiera le développement de services plus avancés et de compétences plus spécialisées qui seront un des leviers pour contribuer à transformer, en complémentarité des actions portées par les membres, les approches et les pratiques en SHS.

Soutenir les initiatives des membres et des équipes de recherche autour de la science ouverte

En écho à l'implication française dans l'infrastructure OPERAS, le Campus soutiendra les initiatives vertueuses du modèle diamant de l'édition ouverte. Des actions sont déjà initiées, comme le soutien à *Programming Historian* et à *Peer Communities In* (PCI), portées par les membres et les équipes de recherche. Des communautés pourraient se constituer autour des

lignes de force du campus, dans une logique interdisciplinaire et en lien avec le Conseil scientifique. Elles permettront aux chercheurs de bénéficier d'un processus d'évaluation par les pairs, comme il est d'usage dans l'édition scientifique classique, avant de publier leurs travaux scientifiques en libre accès. L'Humathèque jouera, en outre, son rôle de relais avec l'association Couperin et sur les questions des *article processing charges* (APC), notamment pour les établissements qui lui ont intégralement dédié leur fonction documentaire et qui ne peuvent plus adhérer eux-mêmes au consortium.

Faire de l'Humathèque une bibliothèque-laboratoire en proposant un service « Open BAR » (Bibliothèque, Archives, Recherche)

Pour devenir un campus de référence dans le domaine des humanités numériques, l'Humathèque mettra en œuvre un nouveau service « Open BAR ». Ce service prendra la forme d'un accompagnement de proximité pour la constitution, la valorisation et la pérennisation des corpus numériques. Pour soutenir les équipes de chercheurs dans la gestion de leurs textes, images et sons, des ateliers d'aide à la prise en main des outils seront proposés. L'accent sera mis sur la grille de services d'Huma-Num, grâce à un personnel relais dédié. L'EPCC organisera également des prêts de matériels (appareil photo, enregistreur audio, ScanTent, pédalier de transcription, etc.) et mettra des licences logicielles à la disposition des équipes. L'Humathèque fournira aussi des prestations, telles que la numérisation ou le design des données. Pour les projets de recherche requérant une forte technicité ou portant sur des techniques émergentes (comme celles relatives aux archives du web, avec le projet ResPadon), un accompagnement personnalisé sera proposé. À l'interface des autres acteurs du domaine présents sur le campus (Huma-Num et Biblissima, notamment), l'Humathèque se positionne comme une bibliothèque-laboratoire pour les communautés de recherche, en apportant son expertise dans tous les aspects documentaires des humanités numériques (métadonnées, identifiants, référentiels, indexation).

Axe 2.3 Un support du dialogue entre les expertises scientifiques du campus et la société

Les sciences humaines et sociales contribuent à répondre aux défis sociaux, environnementaux et numériques. Les connaissances produites peinent toutefois à résonner dans l'espace public. L'EPCC accompagnera la diffusion, la médiation et la dissémination des expertises en sciences humaines et sociales auprès des citoyens. Ce dialogue entre les expertises scientifiques du campus et la société passe aujourd'hui par les actions de valorisation des savoirs scientifiques, notamment avec la programmation proposée dans les espaces d'exposition au cœur de l'Humathèque. Pour accentuer la diffusion de la culture scientifique, le Campus Condorcet soutiendra les actions des membres en faveur de la médiation scientifique auprès des publics, notamment scolaires (Chantier 2.3.1), de la production de nouvelles formes d'écriture au travers de la recherche-création (Chantier 2.3.2) et du transfert de l'expertise SHS vers le monde socio-économique (Chantier 2.3.3).

Chantier 2.3.1 | Participer à la médiation entre les savoirs SHS et les citoyens

La recherche en sciences humaines et sociales doit pouvoir résonner plus largement auprès des citoyens. L'EPCC, avec le concours du Conseil scientifique, affinera l'articulation à l'échelle du campus des dispositifs de médiation scientifique des établissements membres. L'objectif est de promouvoir tous les modes d'interaction qui favorisent le partage des connaissances, la co-construction des compétences et l'immersion au cœur des enjeux sociaux et culturels du territoire. Les publics scolaires constitueront une cible prioritaire des actions de médiation, au travers notamment du dispositif des cordées de la réussite, en accentuant l'accueil des scolaires dans les expositions proposées par l'Humathèque ou encore en associant les établissements scolaires du territoire au festival « Le Printemps des Humanités » (voir chantier 3.2.1).

Chantier 2.3.2 | Soutenir la recherche-création en sciences humaines et sociales

La réflexion sur les nouvelles formes d'écritures en sciences humaines et sociales est fortement présente sur le campus et s'insère dans un riche réseau culturel territorial : le Théâtre de la commune d'Aubervilliers, le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis, Les laboratoires d'Aubervilliers, le cinéma L'Écran à Saint-Denis, POUSH, etc. L'articulation entre les SHS et les arts, la recherche et la création, est un levier pour **renouveler les formes de la diffusion scientifique**. L'EPCC proposera de mettre en synergie les différents projets expérimentés par les membres dans le domaine de l'image, du son, des arts et des processus créatifs (comme le Cress de l'EHESS). Pour favoriser les échanges entre ces différentes écritures, des résidences artistiques et scientifiques seront également proposées, en lien avec les établissements membres, autour des lignes de force du campus ou des thématiques portées lors du festival (voir chantier 3.2.1).

Chantier 2.3.3 | Favoriser le transfert de l'expertise SHS vers le monde socio-économique

Le nombre de projets de valorisation socio-économique dans le domaine des SHS reste encore limité au regard de la production scientifique. Depuis 2013, le salon *Innovatives SHS* organisé par le CNRS participe d'une prise de conscience. Le modèle classique de **la valorisation socio-économique de la recherche** n'est pas suffisamment adapté au domaine des sciences humaines et sociales. Aujourd'hui encore, il n'existe pas de réseau des services de transfert des connaissances spécialisé en SHS en France, à l'image du réseau C.U.R.I.E dédiés aux sciences naturelles et de l'ingénieur. Afin de répondre aux besoins d'accompagnement dans le domaine des SHS, le Campus Condorcet propose de porter une action d'interface entre les SHS et le monde socio-économique.

Ouvrir un espace pour la diversification des débouchés professionnels des docteurs en SHS

Le Campus Condorcet soutiendra les actions des établissements membres en faveur de la diversification des débouchés professionnels pour les docteurs en SHS. Dans un lieu dédié et identifié, des conférences, ateliers et rencontres pourraient être organisés pour mieux informer les doctorants et docteurs sur les possibilités qu'offre le Doctorat sur le marché de travail. Ce même lieu pourrait aussi soutenir les porteurs de projets innovants. De nombreux projets financés et hébergés sur le campus sont porteurs d'innovation, mais les chercheurs trouvent difficilement un accompagnement pour penser l'équilibre économique et la pérennité du projet. Lieu de maturation et d'incubation de projets à fort impact sociétal, un espace dédié permettra d'accompagner des chercheurs, étudiants et jeunes entrepreneurs relevant de la recherche en SHS vers la création d'une entreprise, dans la formalisation de leur modèle économique et de les suivre avant, pendant et après la création de leur société. En retour, l'EPCC pourrait prendre une participation au capital de l'entreprise ou percevoir un loyer. Pour soutenir et financer ce projet, l'EPCC souhaite en outre créer un « Cercle Condorcet ». En permettant aux sociétés en maturation d'échanger avec les entreprises, le Campus Condorcet propose de mailler un écosystème vertueux entre, d'une part, un apport des SHS aux entreprises et, d'autre part, un retour de l'expérience des chercheurs et des étudiants entrepreneurs afin d'accélérer le transfert des innovations et leur intégration sur le marché économique. Le Cercle pourra aussi être le lieu d'échanges sur des opportunités scientifiques (Thèses CIFRE, chaires partenariales, collaborations scientifiques...).

Positionner Condorcet comme un campus au service des SHS

Le Campus Condorcet regroupe un volume d'activités, de ressources et d'outils majeurs pour la recherche en sciences humaines et sociales. Des organismes nationaux comme l'INED et le CNRS et des réseaux comme les GIS y sont fortement implantés. Avec l'Humathèque dont les collections et les archives s'ouvrent à tous les publics académiques, l'EPCC souhaite ainsi aider le campus à disposer d'une offre de services à l'échelle nationale, avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Axe 3.1). Le Campus Condorcet propose, en outre, un cadre particulièrement favorable à l'accueil de projets, d'outils, de réseaux et d'infrastructures de recherche, à l'image de l'Hôtel à projets. Ce bâtiment de 5 067m² constitue une réelle opportunité pour héberger les équipes qui conçoivent les outils de la recherche, notamment dans le domaine des humanités numériques. Le centre de colloques, composé de deux auditoriums (250 et 150 places), de deux salles modulables (100 et 50 places) et de dix salles de séminaires, et la maison des chercheurs, divisée en 88 apparts hôtels, sont autant d'outils d'ores et déjà opérationnels pour accueillir les grandes rencontres scientifiques internationales. En outre, parmi ses membres, la FMSH constitue un acteur dédié du rayonnement international des SHS. Le Campus Condorcet présente, dès lors, les conditions propices pour être l'un des pôles européens et internationaux de rayonnement des sciences humaines et sociales (Axe 3.2), au profit de ses membres, de tous les acteurs scientifiques du secteur SHS, et plus largement de l'internationalisation des SHS. Ces actions constituent un levier majeur pour la réussite du positionnement du Campus Condorcet. Le campus peut ainsi devenir un des carrefours entre les SHS françaises et internationales, et être un espace de dialogue entre toutes les SHS (Axe 3.3).

Axe 3.1

Un campus au service de toutes les sciences humaines et sociales

Le Campus Condorcet rassemble un ensemble d'outils de recherche au service de toutes les communautés des sciences humaines et sociales. À titre d'exemple, l'enjeu de l'Humathèque est de porter une politique documentaire d'excellence accessible à tous les publics académiques (Chantier 3.1.1). L'ouverture du catalogue à de nouveaux lecteurs se concrétisera, en grande partie, grâce à une stratégie numérique ambitieuse. Parmi les outils de recherche, l'EPCC prendra une part active dans le co-portage de l'ÉquipEx+ Biblissima, de l'IR* Huma-Num et de l'IR CollEx-Persée. Le campus ambitionne de proposer, à l'échelle nationale, des services dans le domaine des humanités numériques. L'Hôtel à projets

accueille, en outre, une grande diversité de projets scientifiques portés par un ou plusieurs de ses membres, à l'image de l'IC Migrations et du programme 13-Novembre, ou d'institutions extérieures comme le Comité d'histoire de la politique de la ville. Il revient à l'EPCC de créer les meilleures conditions d'accueil de ces divers projets, outils et infrastructures (Chantier 3.1.2). Cette politique d'hébergement suppose, en effet, d'accroître les compétences et les ressources pour pouvoir pleinement accompagner l'implantation et/ou le co-portage de ces projets.

Chantier 3.1.1 Porter une politique documentaire d'excellence accessible à tous les publics académiques

Le budget documentaire de l'EPCC repose aujourd'hui sur la mutualisation des budgets d'acquisition des établissements membres qui ont déposé leurs bibliothèques. La somme des montants alloués par chaque membre permet ainsi à l'Humathèque de remplir son rôle de bibliothèque de proximité pour les unités de recherche du campus. Avec le soutien de l'État, l'objectif de faire de l'Humathèque une des grandes bibliothèques de référence pour la recherche en sciences humaines et sociales françaises doit ainsi s'accompagner d'une politique documentaire qui articulera les collections existantes avec l'acquisition de fonds répondant aux besoins de toute la recherche en sciences humaines et sociales. L'EPCC améliorera également la visibilité extérieure des collections de l'Humathèque. Le développement de la plateforme « Transcrire », ayant pour fonction d'associer les publics à la retranscription numérique des archives scientifiques, participera de cette visibilité en rendant accessibles en ligne les fonds conservés sur le campus.

Définir une politique d'acquisition documentaire sur les domaines d'excellence du campus

Pour conforter la place de l'Humathèque comme un acteur du réseau documentaire national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Campus Condorcet finalisera la charte documentaire à l'horizon 2024. La politique d'acquisition documentaire reposera sur une cartographie des fonds disponibles, tant à l'échelle francilienne que nationale (BnF, BULAC, La contemporaine, Sciences Po, etc.), pour préciser, en lien avec le Conseil scientifique, les axes documentaires originaux que l'Humathèque devra privilégier. L'objectif est de proposer une collection à la fois unique et complémentaire des grandes bibliothèques françaises, et d'acquérir des sources primaires au format papier ou numérique souvent très onéreuses pour les équipes de recherche. Ce travail de définition de la politique documentaire associera également les chercheurs qui utilisent les collections, dans le cadre d'un Conseil documentaire, afin que les fonds acquis soient cohérents avec les besoins et les évolutions de la recherche en SHS.

Améliorer la visibilité extérieure des ressources documentaires et archivistiques

La qualité et la singularité des collections de l'Humathèque doivent gagner en visibilité et en accessibilité. En 2028, toutes les collections du libre accès seront référencées dans les catalogues nationaux et internationaux (Sudoc et WorldCat). L'acquisition d'instruments de

référence à jour, essentiellement sur support numérique, permettra également de développer un service bibliographique de qualité facilitant l'exploration des fonds par les lecteurs. Quant aux archives, seuls 15% des fonds déposés par les unités de recherche à l'Humathèque pour y être conservés et communiqués font aujourd'hui l'objet d'un instrument de recherche permettant leur référencement. Leur traitement et leur signalement dans les catalogues locaux et nationaux, notamment de France Archives, est une priorité pour l'EPCC : en 2028, le récolement complet des fonds d'archives entrés avant 2019 sera réalisé et 30% des fonds seront inventoriés. Ces fonds seront, en outre, communiqués via l'interface publique « Ligeo Diffusion ».

« Transcrire » au format numérique les fonds d'archives pour les rendre accessibles à distance

La plateforme « Transcrire » est un outil de transcription manuelle collaborative à vocation nationale. Elle permet aux chercheurs français et internationaux d'exploiter et rendre accessible les documents manuscrits et les fonds d'archives, notamment ceux conservés par l'Humathèque. Ce service concourt ainsi à valoriser le patrimoine scientifique et à développer l'implication des citoyens dans la démarche scientifique. L'objectif porté par l'EPCC pour 2028 est d'inscrire pleinement la plateforme dans une chaîne d'outils de traitement (allant de la numérisation à l'édition des sources). En ce sens, la plateforme doit pouvoir s'intégrer dans l'écosystème de la transcription et, plus largement, du programme CollEx-Persée. L'enjeu principal est donc de réussir à faire dialoguer, grâce à un cadre d'interopérabilité, les transcriptions manuelles et automatiques. La réussite de ce projet nécessitera la constitution d'un comité technique et scientifique qui associera les différents acteurs de la documentation et de la recherche.

Chantier 3.1.2 | Créer les conditions d'accueil de projets, outils et infrastructures de recherche, notamment dans le domaine des humanités numériques

Parmi les missions du Campus Condorcet figure le soutien d'activités de recherche et de formation des établissements membres, mais également d'autres activités scientifiques. Cette vocation passe par l'accueil de projets, outils, réseaux et infrastructures de recherche. Pour développer cette activité, trois leviers sont à mettre en œuvre : optimiser les espaces de l'Hôtel à projets pour accroître la capacité d'hébergement ; porter une politique tarifaire compatible avec la capacité de financement des actions hébergées; et développer les compétences internes du Campus Condorcet pour pouvoir assurer la coordination et le portage de projets. Ces différents leviers s'inscrivent dans des actions transversales. La construction de nouveaux bâtiments dans le cadre de la phase 2 (chantier 1.0.1) et l'optimisation des espaces déjà existants (chantier 1.3.1) doivent ainsi permettre de libérer des espaces conçus pour l'hébergement temporaire de projets de recherche. La soutenabilité du modèle financier de l'EPCC (chantier 1.0.2) et la structuration d'une offre de services adossée à une politique tarifaire (chantiers 1.1.1 et 1.1.2) permettront de proposer des tarifs d'hébergement adaptés qui faciliteront la pérennisation de ces activités, notamment lorsque celles-ci arrivent au terme des crédits accordés pour leur préfiguration. Enfin, l'expertise développée par l'EPCC dans la coordination de Biblissima+ pourra se dupliquer auprès des projets, outils, réseaux et infrastructures de recherche pour en assurer, le cas échéant, la coordination et le co-portage. Ces conditions d'accueil, allant du simple hébergement à

l'accompagnement plus personnalisé, permettront de soutenir les activités qui concourent au développement des savoirs sociaux, des humanités numériques et des outils collectifs de la recherche.

Axe 3.2

Un lieu de rayonnement national et international des SHS

La consolidation de la position européenne et internationale de la recherche française tient, pour grande partie, aux connexions des chercheurs et de leur établissement avec les acteurs internationaux. L'internationalisation est au cœur des stratégies des membres. Le Campus Condorcet peut accompagner ces coopérations internationales. Par ses équipements, l'EPCC a la capacité d'accueillir des événements scientifiques nationaux et internationaux (Chantier 3.2.1). Le Campus Condorcet accentuera, de plus, son offre de services pour faciliter les relations et les mobilités internationales des chercheurs (Chantier 3.2.2). L'ambition est donc celle de former un hub au profit de toutes les sciences humaines et sociales.

Chantier 3.2.1 | Accroître l'impact de la recherche en SHS par des événements fédérateurs

Nouvelle cité des humanités et des sciences sociales, le Campus Condorcet a dans ses missions la valorisation et la diffusion des savoirs. Cette politique se traduira notamment par l'organisation annuelle d'un festival grand public autour des thématiques phares du campus.

Organiser un festival, « Le Printemps des Humanités »

Les membres du campus proposeront avec l'EPCC, en mars 2024, la première édition d'un festival intitulé « Le Printemps des humanités ». Le thème « Santé et société » a été choisi par un comité éditorial associant le Conseil scientifique, les chercheurs du campus et des spécialistes de la santé. Le festival mêlera tables rondes et débats, conférences, performances artistiques, expositions. L'objectif à terme est de faire de ce festival **un événement grand public** qui ancre durablement les sciences humaines et sociales, en interface avec les autres sciences, dans le paysage culturel national, voire international. Le salon du livre des humanités intégrera le festival, comme événement transversal, afin de mettre en valeur les éditions en sciences humaines et sociales (voir chantier 2.2.1). Le festival sera aussi le cadre d'un rendezvous annuel sur l'actualité des SHS (voir chantier 3.3.1).

Chantier 3.2.2 | Structurer collectivement un *hub* des relations et des mobilités internationales

Le campus comme lieu rassemblant des institutions de référence en SHS, leurs unités de recherche, une bibliothèque de recherche et des infrastructures d'accueil (hébergements, Centre de colloques, etc.) est désormais identifié par les partenaires internationaux. En témoigne l'intérêt récent que suscite le campus pour des délégations étrangères. Le campus bénéficie, en outre, des politiques conduites par les membres en faveur de l'internationalisation : programme d'invitations de la FMSH, professeurs invités, etc. L'EPCC et ses membres sont en mesure de structurer, sur le campus, un hub des relations et des mobilités européennes et internationales. L'EPCC proposera un cadre d'accueil comprenant des prestations garantissant l'installation rapide des doctorants et des chercheurs internationaux sur le campus. Des programmes de doctoriales croisés avec certains partenaires pourraient être proposés. Dans le même esprit, le Campus Condorcet pourra porter avec les membres un projet cofund pour accompagner financièrement les mobilités postdoctorales. La consolidation européenne des relations scientifiques constitue une priorité de l'EPCC. L'expérimentation souhaitée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'accompagner le jumelage des unités de recherche à l'échelle européenne, pourra être transposée sur le campus.

Proposer un cadre d'accueil des chercheurs internationaux

Le Campus Condorcet dispose de tous les équipements pour offrir un accueil du meilleur niveau pour les chercheurs internationaux : hébergement, environnement de recherche, bibliothèque, etc. Afin de simplifier les mobilités, l'EPCC proposera un programme permettant aux chercheurs d'accéder aux apparts-hôtels de la Maison des chercheurs à un tarif préférentiel, de bénéficier d'un poste de travail sur le campus, d'obtenir une carte de lecteur de l'Humathèque dès l'arrivée en France et d'y être accompagné dans les recherches documentaires et archivistiques. En accord avec les établissements membres, ce programme devra également associer les unités de recherche du campus qui assurent l'accueil scientifique et humain sur le site d'Aubervilliers.

Porter un projet cofund Marie Curie (sous réserve)

En complément de la politique de soutien à la mobilité de la FMSH et de celles des professeurs invités par les membres, l'EPCC pourra porter, à travers un *consortium* avec les membres, une réponse à l'appel à projet *cofund*, pour un programme pluriannuel, à l'échelle du périmètre des membres, de mobilité de post-doc européens vers des laboratoires du campus. La mise en place de ce *cofund*, qui requiert une importante ingénierie administrative et financière que l'EPCC se propose de coordonner, permettra aux établissements membres, sans concurrence avec leurs propres dispositifs de mobilité internationale (dont les programmes de bourses individuelles Marie Curie), de favoriser la mobilité postdoctorale et de participer, à l'échelle des membres, au rayonnement international des SHS. La construction du projet, en étroite collaboration avec le *consortium*, devra définir les mobilités concernées par le *cofund* (entrantes ou sortantes), élaborer une procédure de sélection et d'évaluation des candidats, et structurer le cadre d'accueil et de répartition des lauréats.

Accompagner les projets d'expérimentation de jumelage européen d'unités de recherche

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'EHESS se sont engagées, avec l'appui du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans un projet d'expérimentation de jumelage européen de certaines de leurs unités de recherche. Cette expérimentation a pour objectif de déplacer le curseur des dispositifs de relations internationales en le rapprochant au plus près des unités de recherche. Basée sur le volontariat et la sélection par les unités elles-mêmes de leurs unités partenaires (ou de dispositifs similaires), elle permet un jumelage autour d'enjeux à la fois scientifiques et pédagogiques. À moyen terme, ces expérimentations peuvent favoriser l'éclosion de dynamiques intra-européennes pour le dépôt de projets de recherche. Selon les retours d'expérience, le Campus Condorcet accompagnera d'autres membres volontaires dans l'européanisation de leurs unités de recherche. Cette européanisation des parcours et des dynamiques scientifiques, qui s'inscrit pour certains membres dans leur projet respectif d'alliance européenne, s'inscrit également dans les missions du Campus Condorcet de soutenir les activités de recherche et de formation de ses membres à l'échelle européenne.

Axe 3.3

Un réseau national et international des acteurs des SHS

Le Campus Condorcet héberge des outils et réseaux collectifs de la recherche, ainsi que des unités de recherche qui portent des sujets communs : aires culturelles, genre, religions, mémoires, migrations, santé et société, etc. Ces outils et réseaux transdisciplinaires et thématiques sont constitués par des GIS, l'IC Migrations, etc., qui sont hébergés sur le campus et portés par les établissements. L'EPCC peut aider la mise en place d'actions pour renforcer les liens entre ces différentes structures. Les membres aspirent ensemble à rendre plus lisibles ces différentes interfaces et à concourir au rayonnement national et international du campus. Le campus peut ainsi concourir aux échanges et à la collégialité entre tous les acteurs des SHS (Chantier 3.3.1). L'EPCC souhaite également pouvoir mobiliser ce réseau d'acteurs pour agir en faveur de la solidarité internationale. En proposant d'inclure plus durablement les universitaires exilés, le projet d'une Université en exil (Chantier 3.3.2) sera une réponse collective pour accompagner la sortie de l'urgence des chercheurs entravés.

Chantier 3.3.1 | Être un espace de dialogue des sciences humaines et sociales à l'échelle nationale et internationale

Le Campus Condorcet, établissement public national, constitue, par ses équipements comme par l'hébergement de projets, outils, réseaux et infrastructures de recherche à dimension nationale, un campus au service de toutes les SHS à l'échelle nationale et au-delà. En appui des missions nationales de certains de ses membres (notamment le CNRS), l'EPCC pourrait accompagner la mise en place d'un *symposium* annuel des SHS. Ce dernier pourra constituer

un moment d'échanges thématiques entre les chercheurs français et internationaux en lien avec la programmation du festival (voir chantier 3.2.1). Ces échanges pourraient ainsi conduire à produire des états des lieux et à tracer des perspectives de collaborations.

Chantier 3.3.2 Accompagner le projet d'une Université en exil (UXIL)

Dans un contexte international où les situations de recherche et d'étude sous contrainte se multiplient, le Campus Condorcet propose d'intervenir en appui des initiatives de soutien aux étudiants et aux universitaires en situation d'exil. Le projet UXIL (Université en exil), dont la préfiguration sera implantée sur le campus, associe plusieurs programmes d'accueil en urgence des scientifiques en exil. Le partenariat avec ces établissements permettra de proposer des séminaires et enseignements de chercheurs en exil, notamment en enseignant au niveau Master et Doctorat, et en les associant aux communautés présentes sur le campus. Dans ce même esprit, le Campus Condorcet apportera un soutien aux initiatives en faveur de l'insertion des étudiants exilés dans les formations universitaires. Le Conseil scientifique souhaite, en outre, porter une réflexion sur les enjeux de liberté académique.

Accompagner l'intégration des chercheurs entravés dans l'offre de formation des établissements membres

Les chercheurs entravés accompagnés par le programme PAUSE subissent parfois l'isolement. L'EPCC souhaite, à l'échelle du campus et avec les membres, accompagner les chercheurs entravés qui le souhaitent vers l'enseignement. Ce dispositif, co-construit avec le Conseil scientifique, se concrétisera par la structuration d'un panel de séminaires ouverts aux doctorants et aux masterants. Le Campus Condorcet accompagnera l'intégration des enseignements proposés par ces chercheurs dans les « Unités d'enseignement libres » des maquettes de formations de Master des établissements partenaires, et au financement des heures complémentaires qui en résultent. Afin de maintenir le lien, quand il est possible, avec la communauté d'origine ou avec les communautés d'exil (et particulièrement avec les étudiants en exil), ces enseignements pourront, à la demande des chercheurs, être captés et diffusés sur une plateforme numérique.

Créer un espace de réflexion sur les enjeux de la liberté académique

À l'occasion de la structuration d'un dispositif d'accompagnement des chercheurs entravés, le Conseil scientifique souhaite associer les différentes parties prenantes pour réfléchir aux enjeux contemporains de la liberté académique. L'objectif porté par le Conseil scientifique est de mieux identifier les contraintes qui peuvent peser sur la recherche (pressions politiques, inaccessibilité d'un terrain, fermeture des archives, etc.) et de réfléchir, avec les établissements membres, aux outils qui permettraient aux chercheurs d'exercer au mieux leurs missions.